Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251201-BC2025-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/12/2025
Publication : 02/12/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 03 NOVEMBRE 2025

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PIBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Approbation et autorisation de signature de l'accord-cadre n°2025/49 relatif à la fourniture de bacs destinés à la collecte des déchets et récupération des contenants
Lot n°1 : Fourniture de bacs roulants et de pièces détachées destinés à la collecte en porte à porte des déchets de divers flux auprès de tous les usagers
Lot n°4 : Récupération et valorisation de caisson et point d'apport volontaire

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°BC2025-189

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de présents	18
Nombre de pouvoirs	0
Votants	18
Secrétaire de séance : **Loïc BARBIER**	

L'an 2025, le 03 novembre à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251201-BC2025-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/12/2025
Publication : 02/12/2025

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux achète des bacs à destination des usagers et nécessaires à l'accomplissement de ses missions de service public. Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération procède également à la récupération des bacs en fin de vie pour en assurer le recyclage.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation initiale a été engagée le 30 août 2023 sous la forme d'une procédure formalisée de type appel d'offres ouvert et allotie de la manière suivante :
- lot n°1 : fourniture de bacs roulants et de pièces détachées destinés à la collecte en porte à porte des déchets de divers flux auprès de tous les usagers ;
- lot n°2 : récupération et valorisation de bacs roulants de façon ponctuelle sur site ;
- lot n°3 : opération massive de récupération et valorisation de bacs roulants en porte-à-porte ;
- lot n°4 : récupération et valorisation de caissons et points d'apport volontaire.

Les lots n°1, 2 et 3 ont été attribués par délibération du bureau communautaire n°BC2024-213 du 02 décembre 2024 ; le lot n°4 a quant à lui été abandonné par décision du Président n°D2024-231 du 10 décembre 2024 pour motif d'insuffisance de concurrence au regard de l'unique offre reçue.

Le montant maximum de l'accord-cadre s'agissant du lot n°1 sera atteint le 31 octobre 2025, celui-ci prendra donc fin à cette date conformément à la jurisprudence de l'Union européenne en la matière.

Il a ainsi été décidé de relancer une consultation pour le lot n°1 et le lot n°4, sous la forme d'une procédure formalisée de type appel d'offres ouvert initiée le 07 juillet 2025, c'est l'objet de la présente délibération.

Les prestations donnent lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et dans les limites maximales annuelles suivantes :
- lot n°1 : 600 000,00 € HT ;
- lot n°4 : 100 000,00 € HT.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an (1) an à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de l'accord-cadre et reconductible tacitement trois (3) fois par période de douze (12) mois.

À l'issue de la consultation :
- 3 offres ont été réceptionnées s'agissant du lot n°1 ;
- aucune offre n'a été remise s'agissant du lot n°4.

Dans le cadre du lot n° 4, il convient d'abandonner la procédure de passation en la déclarant sans suite pour infructuosité et de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R.2122-2 du code de la commande publique.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 13 octobre 2025 a attribué le lot n°1 : Fourniture de bacs roulants et de pièces détachées destinés à la collecte en porte à porte des déchets de divers flux auprès de tous les usagers de l'accord-cadre, à la société SULO FRANCE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251201-BC2025-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/12/2025
Publication : 02/12/2025

__VU__ le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,
__VU__ le code de la commande publique,
__VU__ le 3° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services qui relèvent de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,
__VU__ le PV de la CAO réunie le 13 octobre 2025,
__VU__ le rapport d'analyse des offres,
__VU__ le projet de marché consultable.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du lot n°1 de l'accord-cadre n°2025/49 relatif à la fourniture de bacs destinés à la collecte des déchets et récupération des contenants – « Fourniture de bacs roulants et de pièces détachées destinés à la collecte en porte à porte des déchets de divers flux auprès de tous les usagers », avec la société SULO FRANCE, conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 600 000,00 €, et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) par période de douze (12) mois à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de l'accord-cadre.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**